



Séparation avec enfant

Par **Pepette39700**, le 11/10/2020 à 13:00

Bonjour,rrnrnJe souhaite me séparer de mon partenaire, nous sommes pacsés avec 1 enfant et nous avons 2 biens en communs, il me dit que, si je pars, c'est seule, sans mon fils et sans rien.rrnrnJe ne supporte plus tout ça et souhaite définitivement le quitter mais avec mon fils ! faire les choses légalement sans qu'il y ait abandon du domicile conjugal. Que dois-je faire pour que tout se passe légalement ?rrnrnMerci de vos réponses,rrnrnCordialement.

Par **amajuris**, le 11/10/2020 à 15:16

bonjour,rrnrc'est le fils de votre partenaire autant que le vôtre, avec les mêmes droits et obligations pour les 2 parents.rrnrnvous ne pouvez donc pas partir avec votre enfant commun sans l'accord de l'autre parent.rrnrnen l'absence d'accord, vous devez saisir le JAF le plus rapidement possible.rrnrnil vous faudra également dissoudre votre pacs.rrnrnsalutations

Par **Pepette39700**, le 11/10/2020 à 15:54

Je peux pas partir avec mon fils sans son accord, mais avec l'accord du JAF, je sens que ça risque de compliquer encore plus les choses.rrnrnMerci pour votre réponse.

Par **amajuris**, le 11/10/2020 à 17:09

peut-être mais le père a les mêmes droits sur votre enfant que vous.

Par **Pepette39700**, le **11/10/2020** à **18:08**

Je sais bien qu'il a les mêmes droits, c'est plutôt lui qui m'oblige à partir du domicile conjugal, seule, c'est hors de question de partir sans mon filsalors que l'on avait prévu de faire la garde alternée au départ et qu'il n'est plus d'accord..... et aussi la maison est aux 2 noms.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **29/11/2020** à **11:12**

Bonjour,rnrnEn ce qui concerne la maison, si vous en êtes aussi propriétaire c'est que vous êtes en indivision à 50 % chacun sauf si une autre répartition est notée sur l'acte notarié de propriété.rnrnQuoiqu'il en soit, vous n'est pas contrainte de rester dans l'indivision si vous ne le souhaitez pas. Vous pouvez, quitte à le faire par voie de Justice, faire vendre la maison pour récupérer votre part. rnrnEn tout état de cause, vous avez tout intérêt à prendre un avocat tant pour votre départ que pour la maison.